

## PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde

Service Maritime et Littoral

## AVIS AUX NAVIGATEURS DU BASSIN D'ARCACHON n° 19/2013

Arcachon, le 09/07/2013

Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique, le dimanche 14 juillet 2013, et pour des raisons de sécurité sur le littoral de la commune d'Arcachon, la circulation, le stationnement et le mouillage des navires et des engins de toute nature sont interdits, dans une zone de sécurité autour de la jetée Thiers délimitée :

- par un rayon de 18 m autour de part et d'autre de la jetée de 9 h 00 à 9 h 30
- par un rayon de 18 m centré sur le point : 44°39'52" N 001°10'06" W de 9 h 30 à 16 h 15
- par un rayon de 30 m centré sur le point : 44°39'52" N 001°10'06" W de 16 h 15 à 18 h 30
- par un rayon de 160 m centré sur le point : 44°39'52" N 001°10'06" W de 18 h 30 à 24 h 00

Les interdictions prévues ne sont pas applicables aux navires et engins nautiques de service public en mission ou dans le cadre d'une opération de sauvetage.

Un schéma représentant l'implantation des zones réglementées est annexé au présent avis.

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Inspecteur Principal des Affaires Maritimes

Laurent COURGEON

Chef du Service Maritime et Littoral

